



21 mai 2015

(15-2657)

Page: 1/2

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: anglais

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.6.

1. Membre notifiant: <u>BRÉSIL</u> Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés (articles 3.2 et 7.2):
2. Organisme responsable: <i>Brazilian Health Surveillance Agency – ANVISA</i> (Agence brésilienne de surveillance sanitaire) Les nom et adresse (y compris les numéros de téléphone et de fax et les adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant) de l'organisme ou de l'autorité désigné pour s'occuper des observations concernant la notification doivent être indiqués si cet organisme ou cette autorité est différent de l'organisme susmentionné: National Institute of Metrology, Quality and Technology – INMETRO (Institut national de la métrologie, de la qualité et de la technologie) Téléphone: + (55) 21 2563.2840 Fax: + (55) 21 2563.5637 Courrier électronique: barreirastecnicas@inmetro.gov.br Site Web: http://www.inmetro.gov.br/barreirastecnicas Les observations concernant le projet de texte réglementaire notifié sont à envoyer à: http://formsus.datasus.gov.br/site/formulario.php?id_aplicacao=20632
3. Notification au titre de l'article 2.9.2 [X], 2.10.1 [], 5.6.2 [], 5.7.1 [], autres:
4. Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national. Les numéros de l'ICS peuvent aussi être indiqués, le cas échéant): Cœur de palmier mariné
5. Intitulé, nombre de pages et langue(s) du texte notifié: <i>Draft Technical Resolution n° 43, May 13th 2015, regarding the amendment of the Resolution RDC 17/1999 about the identity and quality standard of pickled heart of palm</i> (Projet de décision technique n° 43 du 13 mai 2015 modifiant la Décision RDC 17/1999 concernant la norme d'identité et de qualité du cœur de palmier mariné), 4 pages, en portugais
6. Teneur: Projet de décision technique n° 43 du 13 mai 2015 modifiant la Décision RDC 17/1999 concernant la norme d'identité et de qualité du cœur de palmier mariné et intéressant en particulier les normes de conditionnement. La décision notifiée abrogera la Décision RDC 300/2004.
7. Objectif et justification, y compris la nature des problèmes urgents, le cas échéant: Exigences en matière de qualité; protection de la santé ou de la sécurité des personnes; prévention de pratiques de nature à induire en erreur et protection des consommateurs

8. Documents pertinents: 1) Journal officiel brésilien (<i>Diário Oficial da União</i>), 15 mai 2015, section 1, page 33; 2) RDC 17/1999; 3) Journal officiel brésilien (<i>Diário Oficial da União</i>); 4) Non indiqué
9. Date projetée pour l'adoption: Sera déterminée à l'issue de la période de consultation. Date projetée pour l'entrée en vigueur: Date de publication
10. Date limite pour la présentation des observations: 20 juillet 2015
11. Entité auprès de laquelle les textes peuvent être obtenus: point d'information national [] ou adresse, numéros de téléphone et de fax et adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant, d'un autre organisme: Organisme responsable: Anvisa – Brazilian Health Surveillance Agency SIA, Trecho 5, Área Especial 57 Brasília – DF (Brésil) CEP: 71.205-050 Téléphone: +(55) 61 3462.5402 Site Web: http://www.anvisa.gov.br http://portal.anvisa.gov.br/wps/wcm/connect/8efb5d0048624620b5ecbf734e60b39c/CP+43-2015+-+Minuta.pdf?MOD=AJPERES